LE COIN DE LA FAMILLE

Nos Patrons-Modèles

9082. — *ROBE en rayonne ou tissu souple: l'ampleur est retenue par des groupes de fronces Smocks.* Métrage : *3 m. 05 en 100 c/m.*

9088. — *ROBE en soierie, velours, rayonne, etc... Devant drapé.* Métrage : *3 m. 70 en 100 c/m.*

Ces patrons-modèles, marque « *Aux Trois Dés* », sont en vente dans toute la région, chez les dépositaires de cette marque au prix de 5 fr., ou envoyés par nos soins, franco contre la somme de 5 fr. 70 en timbres, aux lectrices qui nous en feront la demande.

Ecrire au « REVEIL DU NORD », 186, rue de Paris, à Lille.

Billet féminin

LA SOLITUDE

Une personne seule, sans foyer, sans famille, n'est jamais réellement seule.

Car il y a les autres, ceux qui sont en détresse et qui ont justement besoin d'un cœur isolé, bon et généreux pour être secondés dans leur malheur.

Vous ferez tant de bien par un regard, un sourire, une parole de réconfort. Vous vous évaderez alors de vous-même, vous serez deux, trois, dix peut-être et une atmosphère d'affection vous entourera.

L'activité de celui qui pense vraiment aux autres, qui les aime, lui crée une famille, une grande famille qui peut aller du simple bébé au bon vieillard et il recevra en récompense de son dévouement des marques de reconnaissance immédiates et très douces.

Je sais que la solitude est souvent une épreuve douloureuse, mais ne vous repliez pas sur vous-même, parce que vous êtes seul, cherchez à vous évader de la mélancolie et du découragement qui vous gagnent peu à peu.

La lecture est une puissante ressource pour ceux qui en ont le goût, par elle, vous peuplez ainsi votre solitude et, en même temps, vous vous meublez d'une variété de connaissances qui vous assurent une finesse de goût et une solidité de jugement qui sont une belle compensation.

La musique aussi peut vous éloigner des cruelles réalités qui vous enveloppent. Elle peut combler ce grand vide par la force et la richesse de sa vie vous redonne confiance.

La solitude, voyez-vous, c'est souvent une bonne « nourriture », car elle conduit nos cœurs vers la réflexion, la générosité et presque toujours vers la foi.

Simone RENAUDO.

Les idées de Catherine

LES TACHES DE FRUITS

Tendez le tissu tache au-dessus d'une bassine et versez de l'eau bouillante sur la tache. Par un temps très froid, les taches disparaissent fréquemment si on laisse le vêtement suspendu toute une nuit dehors. S'il y a longtemps que la tache a été faite, laissez-la tremper dans une faible solution d'acide oxalique ou tenez le tissu taché au-dessus de soufre allumé.

LA DURÉE DES FLEURS

Doublez la durée des fleurs fraîches dans un appartement en brûlant le bout des tiges pour les cautériser, sur une longueur de deux centimètres. Disposez-les ensuite dans un vase contenant assez d'eau, afin qu'elles baignent largement.

Pour vos ongles

Pas de jolies mains sans ongles bien soignés. Prenez l'habitude, après avoir lavé vos mains de bien les essuyer avec une grosse serviette éponge en repoussant la peau qui borde la lunule de l'ongle.

Mais avant tout, protégez vos mains. Protégez-les par des gants lorsque vous faites le ménage ou épluchez des légumes, afin de ne pas les salir inutilement.

Ne vous servez pas d'instrument de métal pour les nettoyer, mais d'un petit bâtonnet de buis, de bois d'oranger ou un petit outil spécial en os ou en ivoire.

Si vos ongles ne sont pas très propres, faites-les tremper dans un bol d'eau chaude avec un peu de bicarbonate de soude.

Pour les colorer. — Lorsque vos mains sont bien lavées et vos ongles bien nets, vous pouvez passer une couche de vernis de teinte voulue.

Pour cela, prenez un pinceau bien propre et surtout qui ne perd pas ses poils, trempez-le légèrement dans votre flacon de vernis, ensuite passez le vernis sur vos ongles d'un seul mouvement (car les ongles sont très laids), en ayant soin de laisser intactes les lunules et, si vous avez de longs ongles, l'extrémité de ceux-ci. Laissez bien sécher avant de bouger les mains.

Veillez aussi à harmoniser le vernis avec vos robes ne mettez pas, par exemple, un vernis rose vif avec une robe orange, un vernis rougeâtre avec une robe mauve ou de ton pastel.

Pour les polir — Vous avez souvent les ongles ternes, mais hélas vous n'avez pas le temps de vous mettre du vernis.

Ne vous désolez pas pour cela et revenez au polissage de nos grand'mères.

Bien enduits de pâte rouge, une fois que vous l'avez passé sur vos ongles, ils brillent d'un éclat sans pareil.

ÉCHOS ET VARIÉTÉS

LA MODE EN 1805

Tout n'est que recommencement. Voici un écho de modes découpé dans le « Journal de l'Empire » du 11 fructidor, an XIII, 20 août 1805.

« Quelques élégantes ont paru à Frascati avec des chapeaux de paille blanche à grand rebord, à la « Paméla », ornés d'un ruban blanc noué par derrière, sans fleurs. Une autre coiffure à demi-parée, fort en vogue, est un petit bonnet, court des oreilles, orné de fleurs par devant et dont le fond est rayé de rubans cousus. On porte aussi des chapeaux retroussés sur les côtés avec des fleurs en paquets sur le devant ».

Le programme de l'éducation générale et des sports pour le Nord

Nous avons développé dans une précédente édition comment la Direction du Centre Régional d'Education Générale et des Sports entendait réaliser l'équipement sportif de notre région.

Nous allons voir aujourd'hui ce que le Centre Régional fait et se propose de faire dans le domaine de l'enseignement primaire.

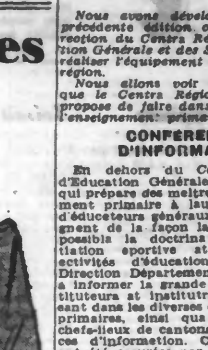

M. l'Inspecteur A. BARTEL Directeur départemental pour le Nord à l'Education Générale et aux Sports (Ph. privée)

CONFERENCES D'INFORMATION

En dehors du Centre Régional d'Education Générale et des Sports qui prépare des maîtres de l'enseignement primaire à leur future tâche d'éducateurs généraux en leur enseignant de la façon la plus complète possible la doctrine nationale, l'initiation sportive et les diverses activités d'éducation générale, le Direction Départementale a cherché à informer la grande masse des instituteurs et institutrices en organisant dans les diverses circonscriptions primaires, ainsi que dans certains chefs-lieux de cantons, des conférences d'information. Ces conférences ont été assurées par les inspecteurs du commissariat attachés à la Direction départementale et en collaboration avec l'inspecteur primaire de la circonscription et le plus souvent sous la présidence du maire et du Sous-préfet. De telles réunions ont été successivement tenues à Lille (2 fois), Cambrai, Caudry, Le Quesnoy, Arleux, Avesnes, Cateau, Valenciennes (2 fois), Tourcoing, Dunkerque, Hazebrouck, Armentières, Orchies, Somain.

Une prospection rationnelle, en accord avec MM. les inspecteurs primaires, sera faite en 1943 par les inspecteurs d'éducation générale pour déceler quels sont les maîtres qui appliqueront les nouvelles consignes et qui auront ainsi pu mériter une prime au titre de l'éducation générale.

LE CONTROLE MÉDICAL

Un arrêté réglementant le contrôle médical des activités physiques dans l'enseignement primaire public et privé avait fait l'objet d'un arrêté préfectoral en date du 19 janvier 1943. Cet arrêté vient de recevoir certaines modifications demandées par le Secrétariat d'Etat à la Santé et à la Famille et vient d'être présenté de nouveau à la signature du Préfet. L'arrêté préfectoral du 16 avril 1943 devient donc définitif et peut être dès maintenant appliqué par les communes suivant le protocole prévu (10 fr. de subvention du Commissariat Général et 5 fr. de la commune, 10 fr. dans les villes de plus de 150.000 habitants, par enfant visité pour 2 visites par an). Ce qui fait qu'en 1943 tout enfant d'âge scolaire doit bénéficier dans le département des avantages du contrôle médical des activités physiques et sportives. Ce qui, on le conçoit, est fort important en cette période de sous-alimentation.

LES ÉQUIPEMENTS

La question des équipements est plus angoissante. Dans l'enseignement primaire de véritables problèmes se posent. Le Commissariat charge ses Directions départementales de répartir au mieux dans la population scolaire et chez les jeunes de moins de 20 ans des sociétés sportives, les contingents de bons qui arrivant maintenant à l'extrême raréfié. Quelques équipements gratuits ont été répartis dans l'enseignement primaire. Ils permettent de doter certaines écoles intéressantes d'un équipement modèle. A noter que ceux-ci restent la propriété de l'établissement et ne sont distribués aux élèves qu'à l'occasion des activités physiques. Une dotation de 3.500 paires de chaussures Hutchinson vient d'arriver dans le département et sera mise au place directement par les inspecteurs primaires. A signaler que des bons textiles ont été mis récemment à leur disposition (1.000 par circonscription). Un nouveau contingent leur sera alloué sous peu. Enfin une dotation exceptionnelle réservée à l'Académie de Lille au titre des communes sinistrées, a permis de dépanner les sportifs de bien des villes de notre département.

SI LES FEMMES SAVAIENT

Les femmes s'éviteraient bien des malaises si elles connaissaient mieux l'efficacité des Gouttes Florides. Ce remède végétal, qui améliore la circulation, semble fait pour la femme. Il combat ennuis du sang, congestion du visage, vertiges, lourdeurs de jambes. Les Gouttes Florides sont particulièrement utiles entre 40 et 50 ans. Le flacon 16 fr. 90. Si vous ne pouvez vous procurer les Gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 16 fr. 30. Etes Prles. Lab. Hélin, Châteauroux. Visa 846 P. 3296.

JEU DE PAUME

Note du Président fédéral

Beaucoup de sociétés n'ont pas encore renvoyé leurs bons de cheminettes au président fédéral. Après deux mois d'envoi à ces dernières, un quart à peine les a retournés dûment remplis et signés, conformément aux prescriptions qui ont été données à leurs bureaux de districts.

Le président fédéral informe les retardataires que passé le 15 juin il n'accepterai plus leurs bons, d'autre part tous les bons n'ayant pas reçu d'affectations, doivent également lui être retournés de suite.

La présente note intéresse les sociétés de l'Avesnois, du Valenciennois, du Douaisis, de l'Artois et de la Picardie.

Goûtez ces Caramels aux Vitamines B, C & D

qui donnent DES FORCES aux petits et grands

Maintenant vous pouvez améliorer vos rations par les vitamines, et prendre des forces, grâce aux pastilles de *Chlorofoline*, qui contiennent chacune autant de vitamines B, C et D qu'une demi-livre de pain, un demi-litre de lait, une côtelette de veau et une livre de beurre. D'un goût délicieux (caramel sucré), la Chlorofoline remonte l'organisme par la voie sanguine, car elle est à base de chlorophylle anti-anémique, véritable sang végétal qui dans la plante, capte les calories du soleil. Une pastille de Chlorofoline par jour: dès la première semaine in vigueur revient, le poids remonte. Bientôt vous êtes en pleine forme! Chlorofoline : pharmacies seul. Lab. du Bac, r. du Bac, Asnières (S.)

BOURSE DE PARIS

DU 8 JUIN 1943

Rente d'Etat Française : 3 % 95,95 ; 3 % am., 97.30 ; 4 % 1917, 103.40 ; 4 % 1918, 102.80 ; 5 % 1920 130,95 ; 4 1/2 % 1932 A, 104 ; 4 1/2 % 1932 B, 103 ; 3 % 1942, 95 ; 3 1/2 % 1942, 96.70 ; Caisse Aut. 5 % 1938, 122 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 1933, 1.324 ; Obl. Trés. 4 % 1934, 1.221 ; P.T.T. 4 1/2 % 1929 C/500, 535 ; Obl. Trés. 4 1/2 % 36 B, 140.05 ; Bons Trés 4 1/2 % 1934, 1.095 ; Bons Trés 4 % 1925, 1.102 ; Caisse. Aut. fab., 4.028.50

Crédits Nationaux : Cr. 1919, 635 ; 1920, 580 ; 1934, 1.122 ; 1935, 1.105.

Foncière et Communale : Fonc. 1883, 355 ; Fonc. 1885, 411 ; Com. 1891, 359 ; Com. 1892, 462 ; Fonc. 1895, 452 ; Com. 1899, 412 ; Fonc. 1903, 432 ; Com. 1906, 415 ; Fonc. 1909, 213 ; Com. 1912, 206 ; Fonc. 1913 3 1/2 %, 445 ; Com. 1930 4 %, 1.000 ; Fonc. 1930 4 1/2 %, 995 ; Com. 1931, 1.009 ; Com. 1931-32, 1.005 ; Com. 1932, 1.032 ; Communales 1942, 1.911.

Actions Françaises : Bque de Fce, 28.200 ; Compt. Esc., 3.220 ; Crédit Fonc., 6.995 ; Crédit Lyon., 3.700 ; Crédit du N., 705 ; Sté Gle, 3.000 ; Suez ect., 46.000 ; Nord, 2.275 ; Est et Gaz du Nord, 1.010 ; Electr. du Nord, 960 ; Nord Lum., 2.349 ; Thom Houston, 363 ; Cie Gle Ind. Text., 2.991 ; Le Blan, 1.705 ; Pérenchies, 2.635 ; St Frères, 1.635 ; Gez N.-E., 1.300 ; Aciéries Longwy, 1.115 ; Ac. Micheville, 2.300 ; Ac. du Nord, 715 ; Ac. Sambre et Meuse, 700 ; Arbel, 2.800 ; Chant. de France, 1.869 ; Constr. Nord-France, 1.515 ; Fives-Lille, 2.260 ; Forges N.-E., 2.060 ; Jeumont act., 985 ; Jeumont (parts), 2.875 ; Fco-Belge Mat. Ch. Fer, 10.350 ; Hts Fourn. P.-A-Mousson, 6.500 ; Denain-Anzin, 5.000 ; Louvroil-Montbard, 1.125 ; Métaux, 4.775 ; Peugeot, 1.610 ; Senelle-Maubeuge, 2.170 ; Béthune, 4.200 ; Aniche, 5.975 off. ; Anzin, 2.245 ; Blanzy, 5.799 ; Carvin, 3.650 ; Courrières, 1.300 ; Dourges, 2.218 ; Escarpelle, 4.930 ; Lens, 1.651 ; Ligny-les-Aire, 385 ; Marles, 1.845 ; Ostricourt, 6.010 ; Vicoigne, 2.050 ; Mokta El Hedid, 17.000 ; Nickel, 3.295 ; Ouenza, 7.300 ; Lilla Bonn. (prior.), 1.050 ; Lille Bonn. (ord.), 720 ; Air Liquide, 3.025 ; Glaces Nord-Fce, 15.250 ; Kuhlmann, 2.440 ; Poliet Chausson, 5.070 ; Caout. Indochine, 2.256 ; Cultures Trop., 475 ; Tarres Rouges, 1.340.

Ville de Paris : Ville Paris 1871, 512 ; 1875, 524 ; 1876, 526 ; 1892, 332 ; 1894-96, 334 ; 1898, 392 ; 1899, 376 ; 1904, 389 ; 1910 3 %, 307 ; 1912, 296 ; 1929, 1.039 ; 1930, 998 ;

Valeurs Françaises (Oblig.) : Dép. Nord 4 %, 1931 oct., 2.024 ; 4 % 1931, 960 ; 5 % 1935, 1.010 ; 5 1/2 % 1936, 1.044.

Migraines ? GANDOL

Antirhumatismal puissant

LABOR. HÉLIN - Châteauroux - Visa N° 844. P. 2442

BOURSE DE LILLE

DU 8 JUIN 1943

Le premier cours est celui pratiqué à la séance précédente.

Ghorbonnage. — Albi, 2.740, 2.740 Albi (part), 5.075, 4.800 ; Aniche, 6.150, 6.000 ; Anzin, 2.210, 2.210 ; Béthune, 40.300, 40.450 ; Béthune (1/10), 4.100, 4.140 ; Blanzy, 5.645, 5.750 (d.) ; Brusy (coup. de 10), 630, 625 ; Cervin, 3.590, 3.590 ; Clarence, 585, 565 (cf.) ; Commentry (Jce) 2.850, 2.850 (d.) ; Commentry (Cap.) 3.100, 3.100 ; Courrières, 1.300, 1.295 ; Crespin, 215, inc. ; Dourges, 3.260, 3.220 (cf.) ; Escarpelle, 4.950, 5.000 ; Lens A, 1.650, 1.650 ; Liévin, 570, 590 ; Marles, 1.850, 1.845 ; Ostricourt, 6.150, 6.125 ; Thivencelles, 700 inc. ; Vicoigne, 2.060, 2.060.

Banques. — C.D.N., 705, 705 ; Union Mines, 860, 885 (d.).

Eaux - Transports. — E.L.R.T., 460 440 ; Lyon. des Eaux (Cap.), 3.100 3.100 (d.) ; Lyon. des Eaux (Jce) 2.800, inc. ; Pierchon, 655, inc.

Electricité. — Artésienne, 856, 857 Béthunoise, 625, 625 ; Boulonnaise, 1.160, inc. ; Contin. du Gaz, 3.275 3.250 ; Elect. Gaz Nord, 1.000, 988 ; Electr. Nord, 850, 850 ; Electr. N.-O. 1.275, inc. ; Energ. Nord-France, 840, 840 ; Gaz d'Hersin, 905, 970 ; La Roubaisienne, 3.800, 3.700 ; Secc. Billy, 1.420, 1.510 (d.) ; Un. Houillère, 450, 465.

Métallurgie. — Blanc - Misseron (ord.), 300, inc. ; Blanc-Misseron (prior.), 1.170, 1.350 (d.) ; Aciéries de Longwuy, 1.120, 1.095 ; de Micheville, 2.300, 2.300 ; du Nord, 720, 720 ; Sambre et Meuse, 640, 670 ; Arbel, 2.740, 2.820 (d.) ; Chant. France 1.920, 1.920 (d.) ; Atel. Nord France 1.500, 1.495 ; (part.), 1.175, 1.175 ; Autos chen., 108, inc. ; Bleche, 1.600 1.610 ; Cail, 1.050, 1.060 ; Delattre, 860, 860 ; Denain-Anzin, 5.000, 5.000 ; Electro-Métal., 475, 480 (d.) ; Fives-Lille, 2175, 2.225 ; Marine, 1.380, 1.415 ; Nord-Est, 1.980, 2.070 ; Fco-Belge, 10.400, 10.400 ; Jeumont, 975, 975 ; Louvroil, 1.100, 1.110 ; Saint-Seuveur, 1.060, inc. ; Saulnes, 2.150, inc. ; Senelle, 2.100, 2.115 ; Tubes de Val., 1.100, 1.100 (cf.).

Entreprises et Matér. constr. — Carr. Dumon Vireux, 36, 80 (d.) ; Chaux et Cim. Laferga, 15.800, 15.800 (action B 300), 5.300, 5.300 ; Ciments du Boul., 1.925, 1.925 en liquidation) ; Portland, 26.300, 26.000 (d.); (part.), 37.500, 37.500 ; Cim. et Chaux hydraul., 1.050, 1.050 ; Cim. franç. et Portl. Boul., 10.200, 10.000 ; (jouis.), 9.650, 9.500 ; Cim. Pont-à-Vendin, 4.300, inc. ; Desvroise, 7.700, 7.700 ; La Loiana, 1.320, 1.330 ; Poliet et Chausson, 5.000, 5.050 ; (part.), 42.500, 42.700 ; Super Cim. Boulonnais, 170, 170 (d.).

Produits chim., Huileries, Verreries. — Air liquide, 3.055, 3.050 ; (part.), 16.400, 16.400 ; Engr. d'Auby, 496, 497 ; de Roubaix, 2.395, 2.300 (cf.) ; Glaces Nord France, 14.900, 15.000 ; Huiles, goudrons et dérivés, 5.500, 5.400 (cf.) ; Kuhlmann, 2.400, 2.450 ; Oxhydrique française, 320, inc. ; Pechiney, 5.075 ; Prod. Organo Chim., 1.310, 1.310 (d.) Rhône Poulenc, 3.790, 3.790 ; Saint-Gobain, Chauny et Ciney, 7.550, 7.550 Usin. de Libercourt, 1.035, 1.060 (d.) Verr. et Glac. d'Aniche, 4.656, inc.

Coupons annuels. — 10-6-43 : Mines de Blanzy, n° 22 ; coupon : brut, 44 ; net à payer : nom. 32.095, port, 19.064 ; Hauts-Fourneaux de Batilnes, n° 76 ; coupon : brut, 50; net à payer : nom. 35, port, 28.10 ; Brasserie Moderne de Carvin Epinoy n° 19 ; coupon : brut, 50 ; net à peyer : nom. 35, port. 32.30 ; le 1/5e, n° 19 ; coupon : 10 ; net à payer : nom. 7, port. 6.46. — 16-6-43 : Ciments français (capital), n° 47 ; coupon : brut, 47 ; net à payer : nom. 32.90, port. 6.62 ; (jouissance), n° 30 ; coupon : brut, 22 ; net à payer : nom. 15.40 ; Usines de Libercourt : n° 21 ; coupon : brut, 17; net à payer : nom. 11.90, port. 10.03; Ch. de fer et carrières d'Estrée-Blanche : n° 40 ; coupon : brut, 40 ; nat à payer : nom. 28, port. 26.50 ; Franco-Belge et Matériel de chemin de fer : n° 29 ; coupon : brut, 100; net à payer : nom. 70, port. 50.05 ; Ciments et Chaux hydrauliques du Nord : n° 26 ; coupon : brut, 20 ; net à payer : nom. 14, port. 10.04 ; Peugeot, n° 45 ; coupon : brut, 28 ; net à payer : nom, 19.61, port. 14.44; Courrières, n° 12 ; coupon: brut, 18 ; net à payer : nom. 10.50, port. 7.34.

VOTRE AVENIR est dans L'ÉLECTRICITÉ

Inscrivez-vous à nos cours du jour ou du soir ou par correspondance

ECOLE CENTRALE DE T.S.F

12 Rue de la Lune Paris

A TOUT AGE ON A BESOIN

PLUSIEURS FOIS PAR AN

D'UNE CURE D'IODE NAISSANT

VIVIODE

1° LES ENFANTS, contre : oedèmes, ganglions, manque de vitalité ;

2° LES ADULTES, contre : oedèmes, suites de grippe, hypertension, varices, hémorroïdes, goitre, vieillissement prématuré.

Les pharmacies Laboratoires SAIVORA, à Rochecorbon (I.-et-L.) - Visa n° 1082 P.2391.

Cheveux magnifiques ! SCHAMPOING MARCEL

Mme PERRAUT coiffeur

ANNONCES LÉGALES

Etudes de Me Maurice CARON, notaire à Saint-Quentin, 39, rue du Gouvernement ; de Me Jean LABOURET, avoué en la même ville, 9, place des Enfants de Chœur (Successeur de son père) et de Me Michel BRAUT, avoué audit lieu, 22, rue du Palais de Justice (Successeur de Me BERAUD). — **VENTE PAR SUITE DE LICITATION** en sept lots de : 1) **UN IMMEUBLE** à usage de commerce sis à Saint-Quentin, place Lafayette, numéro 11. — 2) **DEUX IMMEUBLES**, sis à Gauchy, Grande Rue. — 3) **UN IMMEUBLE** à usage de scierie, sis à Gauchy, ensemble le fonds de commerce de scierie et merchand de bois exploité dans l'immeuble. — 4) **TROIS TERRAINS**, sis à Saint-Quentin, d'une superficie de 450 m2, 753 m2 et 256 m2. — L'adjudication aura lieu le MERCREDI VINGT ET UN JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-TROIS, à QUATORZE HEURES, à l'audience des criées du Tribunal civil de Saint-Quentin, au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire des audiences. On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal civil de Saint-Quentin, le 19 avril 1943, enregistré. Et aux requête, poursuites et diligences de : 1) Monsieur Julien dit Henri LENOTTE, marchand de bois, demeurant à Gauchy (Aisne), veuf de Madame Marie-Louise DHOTELLE. Ayant Me Jean LABOURET pour avoué ; 2) Monsieur Gaston-Alfred dit Lucien DHOTELLE, négociant, demeurant à Saint-Quentin, 23, rue Charles Picard ; 3) Monsieur Louis DHOTELLE, commerçant, demeurant à Saint-Quentin, rue du Tour V Val, numéro 5. Ayant Me Jean LABOURET pour avoué. Il sera procédé le MERCREDI VINGT ET UN JUILLET MIL NEUF CENT QUARANTE-TROIS, à QUATORZE heures à l'audience des criées du Tribunal civil de Saint-Quentin, au Palais de Justice de ladite ville, salle ordinaire des audiences, à la vente aux licitation, en sept lots, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux des immeubles et fonds de commerce dont la désignation suit : **DESIGNATION DES BIENS A VENDRE** telle qu'elle figure au cahier des charges. — **Département de l'Aisne Arrondissement de Saint-Quentin.** — VILLE DE SAINT-QUENTIN — **Premier lot** : Un immeuble à usage de commerce sis à Saint-Quentin, place Lafayette, numéro 11, construit en pierres et briques, couvert en ardoises, élevé sur cave d'un rez-de-chaussée, divisé en grande salle de café, d'un premier étage divisé en huit chambres, d'un second étage divisé en quatre chambres et un grenier. Petite cour, appentis et bâtiments dans la cour. Le tout cadastré section D, numéro 2.460 pour une contenance de 4 ares 70 centiares tient par devant à la place Lafayette, d'un côté à la place de Cepy, et d'autre côté à Monsieur Régnier. — COMMUNE DE GAUCHY (Aisne). — **Deuxième lot** : Un immeuble à usage d'habitation sis à Gauchy, Grande Rue, construit en briques, couvert en ardoises, élevé sur cave d'un rez-de-chaussée, divisé en deux pièces, d'un premier étage divisé en quatre chambres et un cabinet de toilette, d'un second étage divisé en deux mansardes et grenier, cour, deux cases, cour, deux petits bâtiments, jardin. Le tout d'une contenance de 820 mètres carrés, cadastré section A, numéro 637. — **Troisième lot** : Un immeuble à usage de débit de boissons sis à Gauchy, Grande Rue, construit en briques, couvert en ardoises, élevé sur cave d'un rez-de-chaussée, divisé en grande salle de café, et cuisine, d'un premier étage divisé en une grande salle et une chambre, d'un second étage divisé en quatre chambres, petite cour. Le tout d'une contenance de 120 mètres carrés environ, cadastré section A, numéro 638, tient pardevant à la rue, d'un côté au second lot, et d'autre côté aux fossés des Allemagnes. — **Quatrième lot** : Un bâtiment à usage de scierie, sis à Gauchy, Grande Rue construit en briques et bois, d'une contenance de **six cente mètres carrés** environ, cadastré section A numéro 638. Ensemble un fonds de commerce de scierie et marchand de bois exploité dans ledit bâtiment et comprenant : 1) La clientèle et l'achalandage ; 2) Le matériel se trouvant actuellement dans le fonds et servant à son exploitation, comprenant : Une camionnette automobile « UNIC » 1.200 kgs de charge utile, immatriculée 1.232 A.F. 5 ; une scie à ruban avec moteur électrique de 7 H.P et demi ; una scie circulaire avec moteur électrique de 1 H.P. 1/2 ; Une toupie, une affûteuse avec moteur électrique de 1 H.P. 1/2 ; petit matériel comprenant : brouettes, échelles, etc...

VILLE DE SAINT - QUENTIN

Cinquième lot : Un terrain sis à Saint-Quentin-Oestres, Grande Rue, emplacement de plusieurs maisons et dépendances détruites par suite du fait de la guerre 1914-1918, d'une contenance de 450 mètres carrés, environ, tenant d'un côté sur une largeur de 7 mètres au canal, d'autre sur une largeur de 16 m. 80, à M. Devely Jean, dans le fonds du contre-fossé du canal, et pardevant sur une façade de 26 mètres 41 à la Grande Rue, cadastré lieu dit « Oestres » section E, numéro 146 P, pour une contenance de 4 ares 50. — **Sixième lot** : Sept cent cinquante-trois mètres carrés de terrain en jardinage, situés à Saint-Quentin, lieu dit « Rue Aux Grenouilles », cadastré section C, numéro 174 p. — **Septième lot** : Deux cent cinquante-six mètres carrés de terrain sis à Saint-Quentin, rue Daumesnil, lieu dit « Le Chemin Ribeaudois », tenant pardevant sur une façade de dix mètres à la rue, d'un côté sur une longueur de 21 mètres à M. Lelong, et d'autre côté sur une même longueur à M. Longuet, cadastré section G, numéro 105 P, pour une contenance de 210 mètres.

NOTA : L'acquéreur de ce lot, sera tenu de faire construire sur le terrain à lui vendu, une maison bourgeoise et confortable, il devra se conformer aux alignements et nivellements qui lui seront donnés par les vendeurs ou par la ville, il devra établir sur la façade un trottoir d'un mètre de large en grès ou briques. — **MISES A PRIX** : Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par Me Jean LABOURET, avoué et déposé au Greffe du Tribunal civil de Saint-Quentin, où chacun peut dès à présent en prendre communication, les enchères seront reçues sur les mises à prix fixées par le jugement du 19 avril 1943, savoir : Premier lot : SOIXANTE MILLE FRANCS : 60.000 fr. — Deuxième lot : QUARANTE MILLE FRANCS : 40 000 fr. — Troisième lot : TRENTE MILLE FRANCS : 30.000 fr. — Quatrième lot : CINQUANTE MILLE FRANCS : 50.000 fr., s'appliquant pour 10.000 fr. à l'immeuble et pour 40.000 fr. au fonds de commerce — Cinquième lot : DEUX MILLE FRANCS : 2.000 fr. — Sixième lot : QUINZE MILLE FRANCS : 15.000 fr. — Septième lot : DEUX MILLE FRANCS : 2.000 fr. Total des mises à prix : CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE FRANCS, ci : 199.000 francs. — **Taux des enchères** : 100 francs pour les lots inférieurs à 5.000 fr. — 500 francs pour les tous les autres lots. Le Ministère d'avoué est indispensable pour porter des enchères à l'audience. — **AVIS IMPORTANT** : Conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940 seules pourront faire porter des enchères les personnes qui auront obtenu préalablement l'autorisation préfectorale prévue par ce texte. Les enchérisseurs doivent s'adresser dès à présent à leur avoué pour l'accomplissement des formalités préalables. — Fait à Saint-Quentin, le 29 mai 1943 (Signé) : J. LABOURET et M. BRAUT. — Pour tous renseignements, s'adresser à Me CARON, notaire à Saint-Quentin ; Me LABOURET, avoué, et Me BRAUT, avoué, en le même ville. 18.605

Etude de Me Jacques LEFORT, Docteur en Droit, Avoué à Lille, rue Nationale n° 95. — Licitation FIX-DEWAILLY. — Département du Nord - Arrondissement de Lille - VILLE DE ROUBAIX, rue Léon-Marlot, n° 53 : **UNE MAISON** à **usage d'habitation** et les fonds et terrain en dépendant, **A VENDRE** par suite de licitation entre majeure et mineure. L'adjudication aura lieu le **Mercredi 21 Juillet 1943**, à 14 heures, à l'audience des Criées du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville. (Les enchères ne seront reçues que par ministère d'Avoués). - DÉSIGNATION : Département du Nord - Arrondissement de Lille, VILLE DE ROUBAIX, rue Léon-Marlot n° 53 : UNE MAISON à usage d'habitation, située à Roubaix, n° 53, rue Léon-Marlot, comprenant : Rez-de-chaussée : couloir, salon, salle à manger sur cave, cuisine, arrière-cuisine, débarrassoir, cour, jardin, eau, gaz, électricité. Premier étage : deux chambres. Deuxième étage : grenier. Emplacement pour garage. Reprise au cadastre section E, numéros 553 p. 638 p. Contenance d'après titres : quatre cent huit mètres carrés quatre-vingts décimètres carrés, demi-rue comprise. **Mise à prix : 80.000 francs.** - OCCUPATION : L'immeuble est occupé par Madame Fix, qui s'engage à le rendre libre dans les trois mois de la vente définitive. - VISITE DE L'IMMEUBLE : Cet immeuble sera visible de neuf heures à onze heures. - AVIS TRES IMPORTANT : Il est rappelé que seules les personnes ayant obtenu de Monsieur le Préfet du Nord l'autorisation d'acheter, conformément aux dispositions de la loi du 16 novembre 1940, pourront être déclarées adjudicataires. Avis est donne qu'un délai d'au moins quinze jours avant la vente est nécessaire pour obtenir ladite autorisation. La vente a lieu en vertu d'un jugement rendu par la Chambre du Conseil du Tribunal civil de Lille, le 8 janvier 1943, enregistré, sur la requête présentée par : 1° Madame Julienne-Marie DEWAILLY, sans profession, demeurant à Roubaix, n° 53, rue Léon-Marlot, veuve de Monsieur Paul-Georges FIX ; 2° Monsieur François FIX, sans profession, demeurant à Roubaix, n° 27, rue Paul-Demulder, agissant en sa qualité de subrogé-tuteur de Mademoiselle Paule-Louise-Lucienne FIX, née à Roubaix, le trois septembre mil neuf cent trente-deux, mineure issue de l'union de Madame Julienne-Marie DEWAILLY, sus-nommée, avec Monsieur Paul-Georges FIX, son défunt mari, nommé à cette fonction par délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, le dix-huit janvier 1935, et remplissant aux présentes fonctions de tuteur en raison de l'opposition d'intérêts existant entre ladite mineure et Madame veuve FIX-DEWAILLY, sa mère et tutrice naturelle et légale Ayant pour Avoué Me LEFORT En présence ou lui dûment appelé de Monsieur Henri CARLIER, clerc de notaire, demeurant à Fiers (Nord), en sa qualité de subrogé tuteur « ad hoc » de la mineure FIX, sus-nommée ; nommé à cette fonction suivant délibération du conseil de famille de ladite mineure, tenue sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix des cantons Est et Ouest de Roubaix, le premier février 1943. — Pour tous renseignements, s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, au Palais de Justice de ladite ville, où se trouve déposé le cahier des charges ; 2° A Me Jacques LEFORT, Docteur en Droit, Avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, rue Nationale, n° 95 ; 3° A Me André BAYART, Docteur en Droit, Notaire commis pour le partage du prix, demeurant à Roubaix, 43, rue du Maréchal-Foch. Ainsi fait et rédigé à Lille, par l'Avoué soussigné, le 10 mai 1943. (Signé) : LEFORT. Enregistré à Lille, A J, le 9 juin 1943, folio , case , Reçu : trente francs. Le Receveur (signé) . RATEL. 18603

Etudes de Me F VANDEWALLE et de Me M DE GOUY, Avoués à Lille — Licitation KESTELOOT **A VENDRE** le **Mercredi 30 juin 1943, à 14 heures**, au Palais de Justice de Lille. (Les enchères ne seront reçues que par Ministère d'Avoués). — VILLE DE TOURCOING, 1, Avenue Frédéric-Sauvage n° 9 : **BELLE MAISON d'habitation** avec garage. Libre d'occupation. **Mise à prix : 100.000 fr** — II. Rue du Calvaire, n° 39 : **UNE MAISON d'habitation. Mise à prix : 30.000 fr.** — III. Rue du Calvaire n° 41 et 41 bis : **UNE PROPRIETE** à usage de magasin, avec garage, porte-cochère et **habitation**, avec dans le fond grand bâtiment industrial. Libre en partie. **Mise à prix : 100.000 fr.** — IV. Rue du Calvaire, n° 43 : **UNE MAISON à usage de commerce. Mise à prix : 45.000 fr.** — V Rue du Calvaire, n° 45 : **UNE MAISON d'habitation** et 358 mètres carrés 78 décimètres carrés Libre d'occupation. **Mise à prix : 150.000 fr.** AVIS IMPORTANT : Seules les personnes munies de l'autorisation préfectorale pourront faire porter des enchères et se rendre adjudicataires (loi du 16 novembre 1940) — Pour plus amples renseignements, consulter les affiches ou s'adresser : 1° Au Greffe du Tribunal civil de Lille, où se trouve déposé le cahier des charges ; 2° A Me Yves GHESQUIERES, Docteur en Droit, Notaire chargé de la liquidation, demeurant à Tourcoing, rue Nationale, n° 77 ; 3° A Me DEGOUY, Avoué co-licitant, demeurant à Lille, 28, rue Basse ; 4° A Me F. VANDEWALLE Docteur en Droit, Avoué poursuivant la vente, demeurant à Lille, 50, rue de l'Hôpital-Militaire 18573

Tisane des Pères Célestins

LAXA-DÉPURATIVE

TOUJOURS AUSSI LAXATIVE QU'AGREABLE

Etude de Me Pierre SIX, Avoué à Lille, 9, rue de Puébla (successeur de Me GODRON). — Saisie immobilière sur VANHAEZEBROECKE - Département du Nord - Arrondissement de Lille - COMMUNE DE LO